RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

AVRIL 2020 - RAAE n° 56 du 24 avril 2020 publié le 24 avril 2020

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél 01 34 20 95 80 Fax 01 77 63 60 11

mél: courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise: www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

CABINET

DIRECTION DES SECURITES

Arrêté n° 2020-220 du 24 avril 2020 accordant délégation de la signature préfectorale au directeur général de l'agence régionale santé d'Ile-de-France et à des agents placés sous son autorité



Direction des sécurités

Arrêté n° 2020-220 accordant délégation de la signature préfectorale au directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France et à des agents placés sous son autorité

Le préfet du Val-d'Oise Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-17;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 12-1;

Vu le décret du Président de la République du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise;

Vu le décret du 25 juillet 2018 par lequel M. Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France;

Vu l'urgence;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée jusqu'au 24 mai 2020 à M. Aurélien ROUSSEAU, directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet du Val-d'Oise et dans la limite de ses attributions, les ordres de réquisition prévus aux I et VI de l'article 12-1 du décret du 23 mars 2020 susvisé.

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien ROUSSEAU, la délégation qui lui est consentie par l'article 1^{er} est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas PEJU, directeur général adjoint;
- Mme Catherine DUMONT, secrétaire générale.

Article 3: Le préfet du Val-d'Oise et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 2 4 AVR. 2020

Le préfet

Amary de SAINT-QUENTIN